



© Lys Arango pour Action contre la Faim

STRATÉGIE DE PROTECTION, D'ÉGALITÉ DE GENRE ET D'INCLUSION 2026 - 2032



L'élaboration de cette stratégie s'inscrit dans le cadre du processus de transformation organisationnelle en cours (SYNAPSE) ainsi que dans le nouveau contexte du secteur humanitaire. Elle répond directement aux vastes consultations menées entre septembre et octobre 2025. Le développement a été dirigé par le Service Genre et Protection d'Action contre la Faim France et co-dirigé par la point focal genre du Conseil d'administration d'Action contre la Faim, la Direction Déléguée de Ressources Humaines Développement et Diversité et le service SERA (Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage), ainsi qu'un comité de pilotage composé de représentant·es de toutes les directions du siège et des bureaux pays. La stratégie a été validée par le comité de pilotage d'Action contre la Faim en mars 2026.

SYNAPSE SYNERGIE

Action contre la Faim reconnaît que la faim et la malnutrition sont des problèmes multidimensionnels et systémiques qui trouvent leur origine dans les inégalités sociales, politiques et économiques. Pour adresser ces causes profondes, il faut une analyse approfondie et une réponse multidisciplinaire. La stratégie mondiale d'Action contre la Faim engage donc l'organisation à tacler les facteurs structurels de la faim, en particulier les inégalités de genre, le changement climatique, les conflits, la pauvreté et l'exclusion.

Dans un contexte où les vulnérabilités s'intensifient et se complexifient - catastrophes climatiques et environnementales, conflits, déplacements forcés, inégalités sociales et de genre - l'exclusion systémique de l'accès aux services essentiels contribue à aggraver la faim et à complexifier les réponses humanitaires.

HORIZON 2030

Fidèle à sa Mission Sociale, Action contre la Faim ambitionne d'être une organisation humanitaire et de développement de référence, ancrée localement, qui agit pour prévenir et lutter contre la faim et la malnutrition, de l'urgence et à la transformation des systèmes qui les entretiennent. « Ensemble avec les communautés, » nous construisons un monde où chaque personne peut vivre à l'abri de la faim et de la malnutrition, dignement et durablement.

De l'anticipation des crises jusqu'aux solutions durables, Action contre la Faim combat les causes et les conséquences de la malnutrition dans les contextes fragiles, en renforçant l'autonomie et la capacité des populations vulnérables et en plaçant leur dignité au cœur de notre action.

En catalysant les savoirs, les innovations et les forces des communautés, Action contre la Faim relie l'action humanitaire et de développement, la recherche et le plaidoyer pour construire, avec ses partenaires, des réponses durables, justes et ancrées dans les droits.

NOS ORIENTATIONS STRATEGIQUES

NUTRITION ET SYSTEMES DE SANTÉ INTÉGRÉS ET ÉQUITABLES

- Contribuer à garantir l'accès des populations les plus vulnérables à des **services intégrés de santé, et de nutrition de qualité**, notamment en renforçant les soins de santé primaire et en répondant aux crises nutritionnelles et sanitaires.
- Accompagner et contribuer à accélérer la **transformation des systèmes de santé plus équitables, accessibles et résilients** en particulier par l'intégration durable des interventions nutritionnelles aux côtés des institutions publiques et des acteurs communautaires.

SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

- Contribuer à garantir l'accès des populations à une **alimentation saine, nutritive et durable**.
- Accompagner et contribuer à accélérer la **transformation des systèmes alimentaires** fondés sur les savoirs locaux et les principes de l'agroécologie, comme levier d'une meilleure santé globale tout en répondant aux crises alimentaires, et en préservant l'environnement, les ressources en eau et l'accès aux moyens d'existence.

Expertise technique transdisciplinaire: nutrition/santé, SAME, WASH, SMSP	Influence		Opérations
	Plaidoyer	Alliances stratégiques	
Recherche et innovation	Mobilisation institutionnelle et citoyenne		

Approche contextualisée et construite avec les personnes impactées par les crises : diagnostic communautaire et programmation participative

NOS MODALITÉS & LEVIERS

NOS ENGAGEMENTS TRANSVERSES

Approche transdisciplinaire

Localisation

Environnement adaptation aux crises climatiques

Genre & Protection

RÉFÉRENTIELS QUALITÉ

Pertinence

Inclusion

Efficacité

Apprentissage

Interconnexion

Cohérence

Impact

Innovation

Efficiency

Les inégalités sociales, politiques et économiques persistantes continuent d'alimenter la faim dans le monde. Notre approche reconnaît la pluralité des identités et l'intersection de multiples formes de discrimination. La promotion de l'égalité de genre et de l'inclusion, ainsi que le renforcement de la protection humanitaire, sont des facteurs fondamentaux qui permettent à Action contre la Faim de mener à bien sa mission, qui consiste à mettre en place des systèmes nutritionnels et sanitaires intégrés et équitables, ainsi que des systèmes alimentaires durables.

Au cours de la dernière décennie, Action contre la Faim a progressivement renforcé son cadre institutionnel :

- Politique de genre (2014) et boîte à outils (2014) : introduction des principes communs et des outils opérationnels pour intégrer la dimension de genre dans tous les cycles de projet.
- Plan stratégique international 2016-2020 : reconnaissance de l'inégalité de genre comme une cause profonde de la faim.
- Normes minimales en matière de genre (2017) : établissement d'engagements mesurables requis dans tous les sièges et toutes les missions.
- Plan stratégique international 2021-2025 : renforcement de l'approche transformatrice et intersectionnelle du genre, ainsi que de la centralité de la protection en tant que levier essentiel pour lutter contre les inégalités structurelles.
- Politique d'égalité entre les sexes (2021) : adoption d'une approche transformatrice et intersectionnelle dans tous les domaines organisationnels et programmatiques.
- Politique de protection (2023) : réaffirmation du rôle central de la protection dans l'action humanitaire, conformément aux engagements de l'IASC.
- Engagements en matière de diversité et d'inclusion : renforcement du principe d'Action contre la Faim de ne laisser personne de côté.
- Création du département Genre et Protection et de la Direction Déléguée au Développement et à la Diversité de ressources humaines (2023) : garantie du leadership institutionnel, de la redevabilité et du soutien technique.
- Audit intersectionnel sur le genre (2023-2024) : évaluation des capacités, des pratiques et de la culture organisationnelles, identification des obstacles et mise en évidence des domaines clés pour renforcer l'intégration du genre et de la protection.

En élaborant une stratégie opérationnelle claire, Action contre la Faim renforcera sa capacité à :

- 1.** contribuer à lutter contre les causes structurelles de la faim ;
- 2.** garantir des programmes inclusifs, équitables et sûrs ;
- 3.** renforcer la responsabilité organisationnelle ;
- 4.** contribuer à la mise en place de systèmes durables, équitables et fondés sur les droits.

En travaillant collectivement, nous ferons progresser la dignité, l'égalité et la justice sociale, en veillant à ce que les communautés soient au centre de notre action et maîtrisent leur propre avenir, tout en adressant les causes profondes de la faim.

NORMES INTERNATIONALES

L'engagement d'Action contre la Faim en faveur de la protection, de l'égalité de genre, de la diversité et de l'inclusion repose sur l'architecture humanitaire fondamentale qui guide une action fondée sur des principes, les droits et la redevabilité. L'IASC (Inter-Agency Standing Committee - Comité permanent inter-organisations), les CHS (Core Humanitarian Standards - Normes humanitaires essentielles) et les normes Sphère exigent de tous et toutes les acteur·rices qu'ils et elles garantissent des programmes sûrs, dignes, inclusifs et redevables, et qu'ils et elles promeuvent l'égalité des sexes dans tous les secteurs. Le respect de ces normes permet non seulement d'améliorer la qualité des programmes, mais aussi de réduire les risques institutionnels et de renforcer la confiance des donateurs quant à la conformité d'Action contre la Faim.

Dans un système humanitaire de plus en plus marqué par la décentralisation, la redevabilité envers les populations et le changement des dynamiques de pouvoir, ces engagements sont essentiels pour la pertinence organisationnelle. Cela correspond au mandat et au positionnement stratégique d'Action contre la Faim, qui reconnaît que les inégalités, la discrimination et les risques liés à la protection sont des principaux facteurs déterminants de la faim et doivent donc être pris en compte tant au niveau institutionnel que programmatique pour obtenir un impact durable.

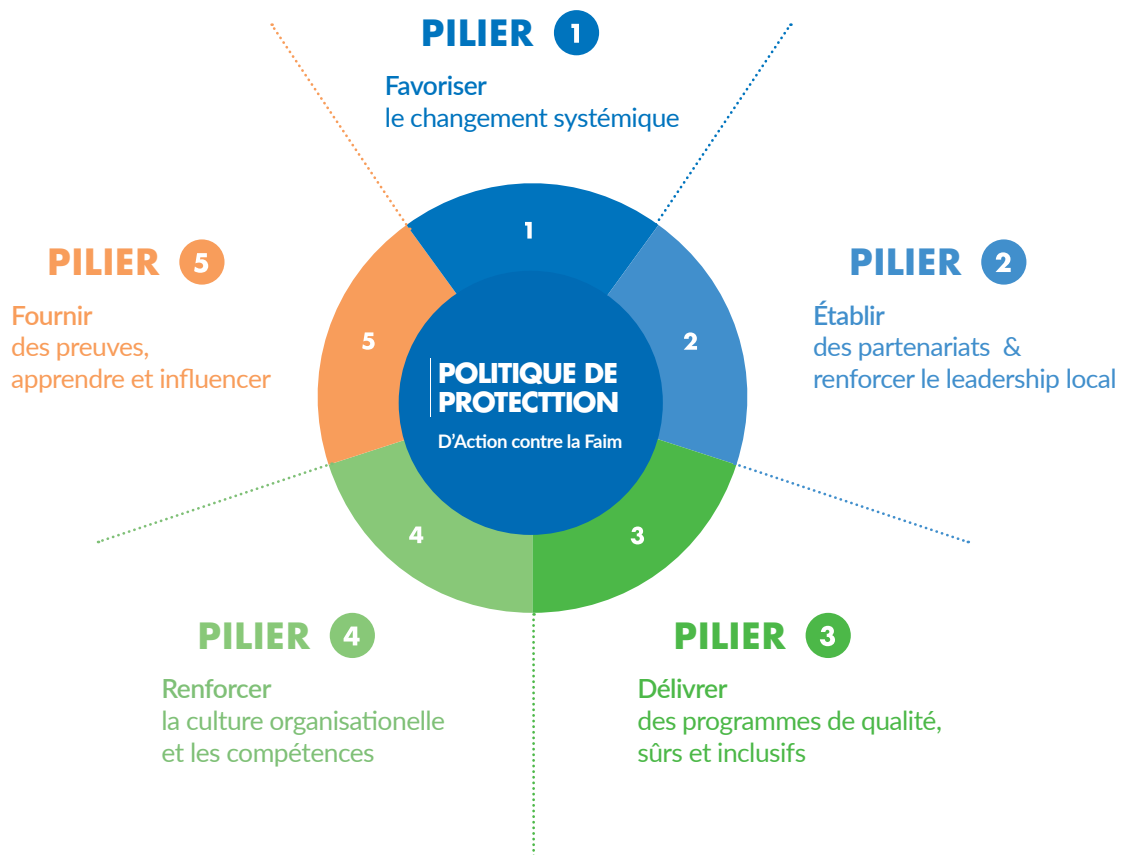
ACRONYMES

PGI	Protection, Genre et Inclusion
CHS	Normes humanitaires essentielles
IASC	Comité permanent inter-organisations
NEXUS	Lien humanitaire-développement-paix



INTRODUCTION

Cette stratégie transforme la politique de protection d'Action contre la Faim, sa politique intersectionnelle en matière de genre et sa politique de sauvegarde en actions claires dans tous les programmes et fonctions de soutien, elle se décline en **cinq piliers stratégiques** qui guident la mise en œuvre. Elle engage Action contre la Faim à veiller à ce que chaque intervention protège les personnes contre tout préjudice, promeuve l'égalité et préserve la dignité de tous et toutes.



VISION

Toutes les interventions d'Action contre la Faim protègent les personnes contre les dangers, promeuvent l'égalité et favorisent l'inclusion dans le cadre du NEXUS (lien humanitaire-développement-paix). Action contre la Faim démontre que la sécurité, l'égalité et la dignité ne sont pas des actions facultatives, mais des dimensions essentielles d'un travail efficace pour lutter contre la faim et la malnutrition.

THÉORIE DU CHANGEMENT

Si chaque membre du personnel et chaque partenaire de l'Action contre la Faim assume la responsabilité commune de veiller à ce que l'aide soit protectrice, inclusive, autonomisante et fondée sur les droits à la santé, à la nutrition et à la sécurité alimentaire, nos actions permettront de prévenir et de combattre plus efficacement la faim et la malnutrition. En effet, les risques liés à la protection, les inégalités de genre et l'exclusion sont des facteurs structurels qui compromettent l'accès à la nutrition, à la santé et à l'alimentation.

- **D'ici 2028**, Action contre la Faim aura atteint une pleine préparation organisationnelle, avec des stratégies opérationnelles, des procédures opérationnelles standardisées, des supports de formation et des outils en place pour déployer les engagements en matière de protection, de genre et d'inclusion (y compris les CHS) à tous les niveaux institutionnels et opérationnels. Cela permettra de poser les fondations d'un accès plus sûr et plus équitable aux services, de renforcer l'autonomie et la dignité des populations et d'améliorer la durabilité du système.
- **D'ici 2030**, les systèmes institutionnels, les capacités du personnel et les programmes d'Action contre la Faim appliqueront systématiquement les normes essentielles en matière de protection, de genre et d'inclusion, ainsi que les CHS. La mise en place de programmes sûrs, inclusifs et équitables deviendra un aspect mesurable du cadre de qualité et de redevabilité d'Action contre la Faim dans toutes ses actions. En conséquence, les programmes de l'Action contre la Faim seront plus sûrs, davantage pilotés au niveau local, plus équitables, plus efficaces, mieux adaptés aux besoins et aux droits des plus vulnérables, et mieux alignés sur les progrès vers des systèmes intégrés de santé et de nutrition, ainsi que sur des systèmes alimentaires durables et inclusifs.
- **D'ici la fin de 2035**, Action contre la Faim veillera à ce que les personnes touchées par des crises soient protégées contre tout préjudice, puissent accéder à l'aide en toute sécurité et dignité, et soient en mesure d'exercer leurs droits et d'influencer les décisions qui déterminent leur vie. Les programmes d'Action contre la Faim encourageront activement la réduction des inégalités sociales et de genre et diminueront la vulnérabilité à la violence, à l'exploitation et à l'exclusion, tout en contribuant à une transformation profonde et durable des systèmes de santé, de nutrition et de sécurité alimentaire. À mesure que ces systèmes deviendront plus équitables et résilients, les communautés gagneront en autonomie, en influence et en pouvoir, ce qui favorisera les conditions nécessaires à l'élimination durable de la faim et de la malnutrition.

Toutes les interventions d'Action contre la Faim protègent les personnes contre les dangers, promeuvent l'égalité et favorisent l'inclusion dans le cadre du NEXUS. Action contre la Faim démontre que la sécurité, l'égalité et la dignité ne sont pas des actions facultatives, mais des conditions essentielles pour parvenir à des progrès durables dans la lutte contre la faim et la malnutrition.

OBJECTIF FINAL

L'intégration du genre, de l'inclusion et de la protection pour renforcer la capacité d'Action contre la Faim à adresser les causes structurelles de la faim, contribuant ainsi directement à la mission d'Action contre la Faim : un monde sans faim ni malnutrition.

CADRE CONCEPTUEL

Les principes de protection, de genre et d'inclusion guident l'engagement d'Action contre la Faim dans le cadre du NEXUS. Dans tous les contextes, ils garantissent la sécurité immédiate et la non-discrimination. En outre, ils adressent les causes profondes de l'inégalité et de l'exclusion. Dans tous les contextes, Action contre la Faim collabore avec les institutions et les mouvements locaux pour faire progresser l'égalité de genre et la protection en tant que catalyseurs d'une sécurité alimentaire durable et d'un accès à la santé. L'approche en matière de protection, de genre et d'inclusion s'aligne sur les principes et les exigences du nouveau contexte humanitaire : privilégier le niveau local, la redevabilité continue, garantir la centralité de la protection, promouvoir l'égalité des genres et s'appuyer sur des preuves et des données probantes concernant les approches efficaces pour les personnes les plus vulnérables.

La programmation sûre et inclusive (ou protection transversale) est le processus qui consiste à intégrer les principes de protection – sécurité et dignité, accès significatif, redevabilité, participation et autonomisation – dans toutes les actions humanitaires, afin de garantir que l'aide ne cause pas de préjudice et d'atténuer les risques. Elle est obligatoire dans tous les programmes d'Action contre la Faim et au cœur de la définition de la qualité de l'organisation.

La protection intégrée désigne des actions ciblées ou des services spécialisés conçus pour répondre à des risques ou des violations spécifiques en matière de protection. La protection intégrée n'est pas obligatoire et est appliquée en fonction des priorités et des capacités disponibles du Bureau Pays. Cette approche doit être mise en œuvre soit par Action contre la Faim (lorsque des ressources dédiées sont disponibles, telles que du personnel spécialisé, un budget pour la mise en œuvre des activités, etc.), soit par des partenariats avec des spécialistes de la protection.

La sensibilité au genre consiste à reconnaître et à répondre aux différents besoins, rôles et capacités des femmes, des hommes, des filles et des garçons, ainsi que des personnes de toutes les identités de genre. Une approche sensible au genre vise à réduire ces disparités grâce à des interventions ciblées afin de garantir que personne ne soit laissée de côté, tout en répondant de manière égale aux besoins pratiques et en favorisant la participation et l'équité des avantages. Elle est obligatoire dans tous les programmes d'Action contre la Faim et au cœur de la définition de la qualité de l'organisation.

Les approches transformatrices en matière de genre vont plus loin en visant à transformer les relations de pouvoir inégales et les normes sociales qui perpétuent la discrimination et l'exclusion. Cette approche vise à engager un changement durable en adressant les causes profondes de l'inégalité et en donnant aux personnes les moyens d'exercer un pouvoir égal, de contrôler les ressources et de prendre des décisions. Les programmes transformateurs en matière de genre ne sont pas systématiques ; ils sont appliqués en fonction des priorités et des capacités disponibles du Bureau Pays. Cette approche doit être mise en œuvre soit par Action contre la Faim (lorsque des ressources dédiées sont disponibles, telles que du personnel spécialisé, un budget pour la mise en œuvre des activités, etc.), soit par des partenariats avec des spécialistes de l'égalité de genre.

L'inclusion et l'intersectionnalité sont intégrées dans l'ensemble du travail de protection et de genre, afin de garantir que l'âge, le handicap, l'origine ethnique et d'autres facteurs identitaires ne limitent pas l'accès des personnes à l'aide ou leur participation aux décisions. Cette approche est obligatoire dans tous les programmes d'Action contre la Faim et est au cœur de la définition de la qualité de l'organisation.

CES PRINCIPES SOUS-TENDENT LA DOUBLE APPROCHE D'ACTION CONTRE LA FAIM :

Protection transversale, sensibilité au genre et inclusion (obligatoires) : principes du PGI (protection, genre et inclusion) appliqués à tous les systèmes et projets.

Protection intégrée, transformation du genre (contextuelle) : changement plus profond obtenu grâce aux ressources spécialisées dédiées d'Action contre la Faim ou à des partenariats avec des acteurs spécialisés.e.s.

Action contre la Faim n'est pas un acteur spécialisé dans la protection, le genre et l'inclusion ; une intervention autonome ne sera mise en œuvre que par des partenaires externes (à l'exception de la prise en charge de la violence basée sur le genre par les équipes de santé dans certains contextes).



1 PILIER 1 : FAVORISER LE CHANGEMENT SYSTEMIQUE

Action contre la Faim s'engage à intégrer les principes d'intersectionnalité, d'inclusion et de protection, ainsi que les CHS, dans ses systèmes, politiques et procédures, à l'échelle mondiale et nationale. Cela implique d'allouer des ressources, d'établir des normes claires et de cultiver une culture organisationnelle qui place les principes d'égalité, de sécurité et d'inclusion au centre de toutes les actions. Le changement institutionnel n'est pas un simple ajout, c'est le fondement d'un impact durable.

En intégrant la protection, le genre, l'inclusion et les CHS dans ses systèmes de gestion, financiers, de ressources humaines, de plaidoyer et opérationnels, Action contre la Faim veille à ce que notre organisation aborde systématiquement les questions de sécurité, de dignité, d'égalité et d'inclusion dans le cadre de l'assurance qualité, tout en adressant les causes profondes de la faim. Une gouvernance et une architecture institutionnelle solides constituent le pilier de cette transformation.

OBJECTIF À COURT TERME	OBJECTIF À MOYEN TERME	OBJECTIF À LONG TERME
1. Établir les bases institutionnelles de l'intégration de la PGI (protection, genre et inclusion) et des CHS (Normes humanitaires essentielles). 2. Renforcer les mécanismes de redevabilité afin de les aligner sur les standards PGI et CHS. 3. Suivre les tendances et les preuves dans le secteur.	1. Opérationnaliser les standards PGI et CHS dans les stratégies, les systèmes et les procédures opérationnelles de l'organisation. 2. Garantir des ressources durables pour l'intégration des recommandations PGI et CHS à l'échelle de l'organisation.	1. Intégrer la PGI et le CHS comme norme fondamentale de qualité organisationnelle et d'engagement en matière de redevabilité. 2. Stimuler l'innovation dans la mise en œuvre des pratiques PGI. 3. Gestion des connaissances.

ACTIONS CLÉS / FACTEURS FACILITATEURS :

À court terme :

- Développer un cadre opérationnel¹, comprenant des standards essentiels et facultatifs et des outils pour l'intégration de la protection, de l'égalité de genre, de l'intersectionnalité, de l'inclusion et des CHS aux différents niveaux institutionnels conformément aux directives de l'IASC et des CHS ;
- Définir un cadre de redevabilité pour suivre la mise en œuvre des principes de protection, de genre, d'inclusion et des CHS ;
- Rédiger un document d'information visant à clarifier la portée de la politique intersectionnelle en matière d'égalité des genres et de la politique de protection, ainsi que leurs liens avec les CHS, la politique de localisation (transfert de pouvoir et décolonisation), la redevabilité envers les populations touchées, l'engagement communautaire, la politique de sauvegarde, la politique sur les violences sexuelles et sexistes au travail (VSST), la politique environnementale et climatique, ainsi que l'inclusion au sein des ressources humaines ;
- Intégrer la protection, le genre et l'inclusion dans les stratégies SEA (Suivi, Évaluation et Apprentissage) et les rapports de l'organisation ;
- Développer un outil d'évaluation de l'appropriation de la protection, du genre, de l'inclusion et des CHS afin de définir une base de référence aux différents niveaux institutionnels ;
- Participer à des forums de coordination tels que le Cluster Protection, IASC Communauté de Pratiques "Centralité de la Protection", IASC Communauté de Pratiques "Genre", Call to Action for GBV in humanitarian settings, Coordination Sud, etc., afin de garantir que les standards d'Action contre la Faim sont alignés sur les recommandations internationales, de partager les enseignements tirés de nos actions et de veiller à ce que les résultats en matière de nutrition fassent partie de leurs priorités.

À moyen terme :

- Organiser un atelier sur la protection, le genre, l'inclusion et les CHS afin de définir une base de référence et des objectifs, et d'élaborer conjointement des plans d'action spécifiques à chaque département en matière de protection, de genre et d'inclusion ;
- En coordination avec les experts-es du PGI, inclure les considérations relatives à la protection, au genre, à l'inclusion et aux CHS dans la stratégie des différents niveaux institutionnels, et les intégrer aux objectifs, aux actions et aux indicateurs ;
- Réviser et mettre à jour les outils de gestion du cycle de projet et les cadres de suivi afin de garantir l'intégration des nouveaux outils développés lors de la phase précédente (protection, CHS, inclusion, etc.) ;
- Veiller à ce que tous les niveaux institutionnels adaptent leurs procédures opérationnelles standard afin d'y intégrer les engagements essentiels de la protection, le genre, l'inclusion, et des CHS ;
- Veiller à ce que des ressources dédiées (par exemple : budget pour les formations (travail effectué avec les RH pour définir les orientations financières), engager des experts-es, partenariat avec des organisations spécialisées, etc.) soient allouées au niveau global et au niveau des bureaux pays pour soutenir la mise en œuvre des engagements essentiels liés à la protection, au genre, à l'inclusion et aux CHS, et les surveiller ;
- Tous les plans de sûreté et de sécurité de l'organisation tiennent compte de la protection, du genre et de l'inclusion.

¹ Le cadre opérationnel servira de modèle pour l'intégration de la protection, l'intégration de la protection, le genre, l'inclusion et le CHS.

À long terme :

- Ateliers sur les progrès réalisés en matière de PGI et des CHS, ainsi que la revue annuelle des cadres opérationnels et des standards en matière de protection, de genre et d'inclusion ;
- Allouer des ressources pour tester de nouvelles approches et documenter les enseignements tirés (protection intégrée, inclusion intégrée, transformative de genre) ;
- Mettre en œuvre une budgétisation sensible à la protection, au genre et à l'inclusion et suivre les dépenses à différents niveaux institutionnels ;
- Mettre en place un groupe de pilotage interdépartemental sur la protection, le genre et l'inclusion, dirigé par le service genre et protection, afin de coordonner les progrès et la responsabilité (organiser des ateliers semestriels sur les progrès en matière de protection, de genre et d'inclusion, ainsi qu'un exercice de révision annuel de la redevabilité).

Résultat intermédiaire : les systèmes, outils et mécanismes de gouvernance d'Action contre la Faim favorisent de manière cohérente la sécurité, l'égalité et l'inclusion.



2 PILIER 2 : ÉTABLIR DES PARTENARIATS ET RENFORCER LE LEADERSHIP LOCAL

Action contre la Faim génère un impact en collaborant avec les personnes dirigeantes locales et en leur donnant les moyens d'agir. La localisation et la reconnaissance de l'expertise et des capacités de nos partenaires sont les pierres angulaires de notre approche. Nous privilégions des partenariats solides et équitables avec des organisations axées sur les droits humains, dirigées par des femmes et des jeunes, et inclusives envers les personnes vivant avec un handicap, fondés sur le respect mutuel, le partage équitable des ressources et l'échange bidirectionnel de capacités. Les conditions de ce partenariat seront adaptées au contexte.

En encourageant le leadership local et en partageant le pouvoir et la voix avec les communautés et les partenaires, Action contre la Faim veille à ce que la collaboration renforce l'impact, la durabilité et l'appropriation. Ces partenariats permettront d'obtenir des résultats en matière de protection et d'égalité des sexes au-delà des programmes directs, créant ainsi un changement systémique durable.

OBJECTIF À COURT TERME	OBJECTIF À MOYEN TERME	OBJECTIF À LONG TERME
1. Renforcer le partenariat et les synergies avec les acteurs-rices du PGI. 2. Mettre en place des mécanismes de redevabilité mutuelle et d'influence coordonnée.	1. Établir des partenariats équitables et renforcer les échanges de capacités dans les deux sens. 2. Mettre en place des structures consultatives PGI pilotées au niveau local afin d'influencer la conception des programmes et le plaidoyer. 3. Renforcer le partage des responsabilités et suivre les progrès accomplis en matière de localisation.	1. Institutionnaliser des structures consultatives pilotées au niveau local, quel que soit le contexte. 2. Mettre en place des modèles de partenariat équitables avec les acteurs-rices de la PGI, fondés sur un partage de la redevabilité et des pouvoirs.

ACTIONS CLÉS / FACTEURS FACILITATEURS :

À court terme :

- Recenser les acteur.ice.s spécialisé.e.s dans la protection, le genre et l'inclusion dans chaque contexte opérationnel et formaliser la collaboration ;
- Établir des partenariats avec les initiatives, mouvements et réseaux locaux et régionaux dans les domaines des droits humains, de l'inclusion, de la protection et/ou de la violence de genre, et/ou dirigés par des femmes ;
- Intégrer les principes de protection, de genre et d'inclusion dans les accords de partenariat, en garantissant une prise de décision partagée ;
- Collaborer avec les partenaires pour amplifier les voix sur les questions de genre et de protection dans les forums nationaux et internationaux (dans la mesure du possible) ;
- Intégrer l'engagement en faveur de la protection, du genre et de l'inclusion dans notre stratégie de localisation et de partenariat ;
- Garantir la responsabilité en matière de protection, de genre et d'inclusion dans les accords de partenariat en mettant en place un système de suivi mutuel ;
- Le cadre d'indicateurs de la politique de localisation garantit l'intégration de la protection, du genre et de l'inclusion.

À moyen terme :

- Établir des partenariats avec des organisations de défense des droits humains, dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, des experts-es universitaires et des acteurs-rices de la société civile, afin de compléter mutuellement notre expertise et nos capacités, et de fournir un financement et un soutien en matière de visibilité ;
- Organiser des sessions au cours desquelles Action contre la Faim et les parties prenantes locales partagent leurs bonnes pratiques en matière de protection, de genre et d'inclusion, favorisant ainsi un échange bidirectionnel de capacités ;
- Projet pilote dans 3 bureaux pays : former un organe consultatif local composé de femmes, de jeunes et de personnes vivant avec un handicap afin d'accompagner Action contre la Faim dans la conception des programmes et la définition de ses priorités en matière de plaidoyer (aux niveaux national et régional) ;
- Mener une analyse du pouvoir afin de suivre l'évolution du transfert des décisions, du pouvoir et des ressources vers les acteur-rices locaux au fil du temps.

À long terme :

- Mettre en œuvre le cadre d'indicateurs de la politique de localisation, en veillant à l'intégration de la protection, du genre et de l'inclusion ;
- S'appuyer sur les enseignements tirés du projet pilote aux 3 bureaux pays, former des organes consultatifs dans tous les pays d'intervention d'Action contre la Faim ;
- Promouvoir le transfert équitable des ressources, les approches de co-conception, le travail en matière de protection, de genre et d'inclusion, le renforcement mutuel des compétences et définir un mécanisme de redevabilité mutuelle.

Résultat intermédiaire : les partenariats et le leadership local renforcent la capacité d'Action contre la faim à fournir des résultats inclusifs et adaptés au contexte en matière de protection et de genre.



3 PILIER 3 : DÉLIVRER DES PROGRAMMES DE QUALITÉ, SÛRS ET INCLUSIFS

Action contre la Faim intègre les considérations relatives à la protection, au genre, à l'inclusion et aux CHS à chaque étape du cycle du projet afin de garantir que les programmes sont sûrs, dignes et équitables. Qu'il s'agisse d'évaluations sectorielles, d'analyses relatives à la protection, au genre et à l'inclusion, de la conception des programmes ou des budgets, Action contre la faim veille à ce que ses interventions luttent activement contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion, à ce que la mise en œuvre respecte la sécurité et la dignité, et à ce que le suivi des projets permet de mettre en évidence les disparités dans les résultats afin de renforcer la redevabilité.

Les équipes d'Action contre la Faim appliquent les principes « Ne pas nuire », mettent en place des mécanismes confidentiels de retour d'information, de plaintes et d'orientation, et intègrent les normes de protection et de genre comme indicateurs fondamentaux de la qualité des programmes dans tous les secteurs.

En appliquant systématiquement les principes de protection, de genre et d'inclusion tout au long du cycle du projet et en fondant ses interventions sur des systèmes solides à l'échelle globale et nationale, Action contre la Faim crée des programmes qui identifient et atténuent les risques en matière de protection, réduisent les inégalités sociales et de genre et suppriment les obstacles à l'inclusion. Lorsque la protection, le genre et l'inclusion guident la conception, la mise en œuvre et le suivi, les interventions deviennent plus sûres, plus inclusives et plus efficaces, ce qui permet de lutter plus efficacement contre les causes profondes de la faim.

OBJECTIF À COURT TERME	OBJECTIF À MOYEN TERME	OBJECTIF À LONG TERME
- Établir les bases institutionnelles nécessaires à l'intégration de la PGI dans les programmes et le plaidoyer. - Veiller à ce que les programmes respectent les exigences minimales en matière de sécurité, d'accessibilité et de redevabilité.	- Intégrer les principes essentiels des PGI et des CHS dans l'ensemble des programmes et des stratégies nationales. - Aligner les cadres sectoriels, de plaidoyer et les ressources disponibles sur les engagements PGI et CHS. - Intégrer le PGI comme une dimension clé de l'influence externe d'Action contre la Faim (en tant que cause profonde de la faim et de la malnutrition).	- Veiller à ce que la conception de tous les programmes intègre explicitement l'approche PGI parmi les résultats de changement systémique que nous souhaitons atteindre. - Renforcer la localisation grâce à des partenariats et des capacités axés sur l'approche PGI. - Mettre en œuvre, dans la mesure du possible, des projets de protection intégrée et transformatifs de genre.

ACTIONS CLÉS / FACTEURS FACILITATEURS :

À court terme :

- Intégrer les composantes essentielles de la protection, du genre et de l'inclusion dans toutes les analyses ;
- Collecter des données ventilées par sexe, âge et handicap (par exemple, évaluations, analyses, activités de programme, formations, etc.) afin de garantir des programmes inclusifs, de suivre les questions de protection, de genre et d'inclusion, et de renforcer la redevabilité ;
- Réaliser (ou mettre à jour) des analyses socioculturelles contextuelles (en fonction des capacités de chaque bureau pays) et veiller à ce que les résultats alimentent les programmes d'Action contre la Faim et de ses partenaires ;
- Mettre en place et maintenir des mécanismes d'orientation efficaces avec des acteur.ice.s spécialisé.e.s en protection, en genre et en inclusion ;
- Appliquer les standards en matière de protection, de genre et d'inclusion, ainsi que les CHS, à tous les nouveaux programmes d'Action contre la Faim ;
- Élaborer des lignes directrices pour l'application de l'intégration de la protection, de l'inclusion, de l'approche sensible au genre et des CHS pendant la mise en œuvre (y compris des infrastructures accessibles, des points de distribution sûrs et une communication inclusive) et mettre en place des mécanismes performants de retour d'information et de traitement des plaintes ;
- La protection, l'égalité des genres et l'inclusion sont intégrées à toutes les actions et à tous les positionnements de plaidoyer externes d'Action contre la Faim.

À moyen terme :

- Intégrer les principes de protection, d'égalité des sexes et d'inclusion, ainsi que les CHS, dans tous les programmes d'Action contre la Faim ;
- Avec le soutien des experts-es du PGI, inclure la protection, le genre, l'inclusion et les normes CHS dans les stratégies pays (dans les objectifs, les actions et les indicateurs) ;
- Suivre de l'application des CHS et de ce que l'aide humanitaire soit fournie de manière équitable, sûre, accessible, responsable et participative ;
- Veiller à ce que la protection, le genre, l'inclusion et la CHS soient intégrés dans la stratégie sectorielle, d'expertise ou de plaidoyer (impliquer les équipes chargées de la protection, du genre et de l'inclusion dans le processus de définition et d'évaluation stratégiques) ;
- Veiller à ce que des ressources dédiées (par exemple, budget pour les formations, temps, personnel, partenariats avec des organisations spécialisées, etc.) soient allouées aux niveaux global et des bureaux-pays pour soutenir la mise en œuvre des engagements de la stratégie ;
- Intégrer la protection, le genre, l'inclusion et le CHS dans les descriptions de poste des secteurs, domaines d'expertise et de plaidoyer ;
- Action contre la Faim promeut activement l'intégration de la protection, du genre, de l'inclusion et des CHS afin d'assurer l'alignement avec les stratégies et les politiques des bailleurs de fonds et en tant qu'action clé contribuant à la lutte contre la malnutrition et la faim.

À long terme :

- Veiller à ce que la conception des programmes inclue des résultats, des indicateurs et des ressources en matière de protection, de genre et d'inclusion ;
- Renforcer la protection, le genre et l'inclusion dans les approches de localisation grâce au renforcement des capacités et à l'engagement avec les partenaires et les parties prenantes¹;
- Dans la mesure du possible, développer des initiatives de protection intégrées ou de genre transformative, afin d'adresser les causes profondes de la malnutrition (avec des ressources dédiées) ;
- Utiliser des indicateurs de programmation et de budget dans tous les secteurs et domaines d'expertise pour suivre l'intégration ;
- Les recrutements dans les secteurs et domaines d'expertise ciblent des personnes qui ont démontré un engagement en faveur de la protection, de l'égalité des sexes et de l'inclusion.

Résultat intermédiaire : tous les programmes d'Action contre la Faim sont alignés aux normes minimales en matière d'impact, de sécurité et d'inclusion et contribuent à l'obtention de résultats équitables.

¹ Dans le cadre d'une approche bidirectionnelle, le renforcement sera mené par l'organisation disposant de l'expertise nécessaire.



4 PILIER 4 : RENFORCER LA CULTURE ORGANISATIONNELLE ET LES COMPÉTENCES

Le leadership et la culture organisationnelle d'Action contre la Faim incarnent les principes que nous promouvons. Un leadership fort et responsable, ainsi qu'une culture fondée sur l'égalité et le respect, sont essentiels pour démanteler les barrières structurelles et parvenir à un changement significatif au sein de l'organisation et de ses programmes.

Action contre la Faim favorise un environnement d'égalité, de sécurité et de réflexivité, où l'apprentissage et les remises en question constructives alimentent une amélioration continue. Le personnel et les dirigeants disposent des compétences, des attitudes et des motivations nécessaires pour appliquer les principes de protection, d'égalité de genre et d'inclusion dans chaque décision et pratique.

En investissant dans la formation du personnel, la responsabilisation des personnes dirigeantes et la promotion d'une culture qui valorise l'égalité, la sécurité et l'inclusion, Action contre la Faim transforme les principes de protection, de genre et d'inclusion en un comportement éthique cohérent et en des programmes de haute qualité, rendant ainsi nos valeurs visibles dans l'action.

OBJECTIF À COURT TERME	OBJECTIF À MOYEN TERME	OBJECTIF À LONG TERME
1. Établir les bases de l'apprentissage, du comportement et de la redevabilité des PGI et des CHS. 2. Mettre en place des mécanismes internes coordonnés pour garantir le respect de la politique safeguarding et VSST, en adoptant une approche centrée sur les survivants-es. 3. Renforcer les capacités de leadership afin d'assumer les responsabilités de la mise en œuvre du PGI et des CHS.	1. Redevabilité vis-à-vis de la gestion inclusive et des engagements en matière de PGI au sein des équipes d'Action contre la Faim. 2. Renforcer la redevabilité organisationnelle concernant les engagements en matière de PGI et de CHS.	1. Veiller à ce que chaque membre du personnel et chaque organe de gouvernance suive le parcours de formation PGI et CHS. 2. Intégrer l'apprentissage continu, la réflexion et le respect des principes éthiques dans la culture organisationnelle. 3. Veiller à ce que les politiques et les structures organisationnelles reflètent pleinement les principes en matière de genre, de diversité et d'inclusion.

ACTIONS CLÉS / FACTEURS FACILITATEURS :

À court terme :

- Définir un parcours d'apprentissage axé sur la protection, l'intersectionnalité de genre (en incluant le transfert de pouvoir en lien avec la politique de localisation), l'inclusion et les CHS afin de développer les compétences internes et celles des partenaires, de la sensibilisation de base à l'intégration avancée, en combinant initiation, formation thématique, mentorat et communautés de pratique ;
- Garantir le principe de tolérance zéro, mettre en évidence et fournir des informations sur les comportements sexistes et discriminatoires, et encourager les employés à réagir. Contrôler le respect de ce principe ;
- Renforcer la mise en œuvre des politiques de safeguarding et de VSST, contrôler la qualité et les performances de leur mise en œuvre ;
- Mettre en place un groupe de travail (représentants-es de tous les départements concernés) qui définira des voies formelles pour garantir que les équipes chargées de Safeguarding, de la VSST, des ressources humaines, de la sécurité et des PGI travaillent conjointement afin de prévenir le harcèlement, l'exploitation et les abus (Action contre la Faim et partenaires), en veillant à adopter une approche centrée sur les survivant-es. Ce groupe de travail assurera la coordination interdépartementale et informera régulièrement la direction ;
- Former le management à la protection, au genre, à l'inclusion et aux CHS afin de s'assurer qu'ils comprennent leur rôle et leurs responsabilités et d'intégrer des objectifs alignés sur ces engagements dans leur évaluation annuelle des performances ;
- Mettre en place un mécanisme pour soutenir et surveiller le bien-être du personnel.

À moyen terme :

- Doter le management de compétences en matière de gestion inclusive ;
- La direction inclut les objectifs en matière de protection, de genre et d'inclusion aux différents niveaux institutionnels ;
- Intégrer la protection, le genre et l'inclusion dans les processus de recrutement et les systèmes d'évaluation des performances, et promouvoir des pratiques de gestion inclusives à tous les niveaux ;
- Définir un cadre de redevabilité pour suivre la réalisation des objectifs de la stratégie en matière de protection, de genre, d'inclusion et de CHS à tous les niveaux de l'organisation.

À long terme :

- Tout le personnel et la gouvernance d'Action contre la Faim suivent le parcours d'apprentissage sur la protection, le genre, l'inclusion et les CHS.
- Mettre en œuvre le cadre de redevabilité en matière de protection, de genre, d'inclusion et des CHS. Des systèmes de suivi réguliers sont en place pour garantir les progrès et l'amélioration continue.
- Le personnel d'Action contre la Faim est formé à la communication inclusive et à la représentation éthique.
- La direction encouragera le dialogue ouvert, les séances de réflexion et le retour d'information interne afin de soutenir l'apprentissage organisationnel.
- Les politiques Ressources Humaines d'Action contre la Faim France, les règlements internes du Comité d'Administration, etc., encouragent la parité, la diversité et l'inclusion en tant qu'exigences pour la direction, y compris les membres du Comité de Direction et du Comité d'Administration.

Résultat intermédiaire : le personnel d'Action contre la Faim fait preuve de compétence, de responsabilité et d'engagement en faveur de programmes sûrs et équitables.



5 PILIER 5 : FOURNIR DES PREUVES, APPRENDRE ET INFLUENCER

Les preuves et les enseignements tirés de nos programmes guident l'action d'Action contre la Faim. Nos systèmes de Suivi, Évaluation et Apprentissage intègrent des indicateurs relatifs à la protection, au genre et à l'inclusion, ainsi qu'au CHS, et nos recherches démontrent comment des programmes sûrs, équitables et inclusifs renforcent les résultats en matière de résilience nutritionnelle.

Nous menons des bilans d'apprentissage annuels des enseignements tirés et des échanges entre pays afin de nourrir la gestion adaptative, tout en utilisant les conclusions pour alimenter le plaidoyer en faveur des investissements des bailleurs dans la protection, le genre et l'inclusion (en tant que déterminants de la malnutrition et de la faim), ainsi que pour la redevabilité systémique au sein du système humanitaire. Les publications dépeignent les personnes concernées avec dignité, en veillant à une représentation diversifiée et à une narration éthique.

En collectant, partageant et utilisant systématiquement les preuves sur la protection, le genre et l'inclusion, Action contre la Faim améliore ses performances, influence les bailleurs et ses pairs, favorise un système humanitaire plus inclusif et adresse les causes profondes de la malnutrition et de la faim. Les données, l'apprentissage et le plaidoyer deviennent des outils puissants pour renforcer la responsabilité et transformer les politiques et les pratiques.

OBJECTIF À COURT TERME	OBJECTIF À MOYEN TERME	OBJECTIF À LONG TERME
1. Veiller à ce que les principes de PGI, CHS et les normes éthiques soient intégrés aux systèmes de suivi et de rapport. 2. Veiller à ce que la communication et le plaidoyer soient en adéquation avec une représentation éthique et inclusive. 3. Veiller à ce que les initiatives de recherche reflètent les principes de PGI.	1. Renforcer l'apprentissage interne et les échanges entre pays en matière d'intégration des PGI. 2. Promouvoir l'intégration des PGI dans les politiques globales, les stratégies des bailleurs de fonds et l'architecture humanitaire. 3. Innover et tester de nouvelles approches en matière de PGI afin de consolider les preuves.	1. S'appuyer sur des preuves pour orienter le financement, les normes sectorielles et les cadres politiques. 2. Positionner Action contre la Faim comme un acteur contribuant à l'élaboration des standards PGI en matière de gouvernance et de responsabilité à l'échelle du système.

ACTIONS CLÉS / FACTEURS FACILITATEURS :

À court terme :

- Dans le cadre de la redevabilité (pilier 1), veiller à ce que les indicateurs relatifs à la protection, au genre, à l'inclusion et aux CHS soient inclus dans les systèmes de suivi et de reporting institutionnel ;
- Analyser nos derniers documents de communication et de plaidoyer et évaluer s'ils correspondent à nos engagements en matière d'approches éthiques et inclusives, tout en garantissant la dignité et la diversité de la représentation ;
- Renforcer la qualité des données et garantir des pratiques éthiques de collecte de données afin de les aligner sur les standards en matière de protection, de genre, d'inclusion et de CHS ;
- Les projets de recherche incluent des critères relatifs à la protection, au genre et à l'inclusion.

À moyen terme :

- Grâce à son plaidoyer et à sa communication externes, Action contre la Faim promeut activement l'intégration de la protection, du genre et de l'inclusion dans les politiques publiques nationales/internationales et les stratégies des bailleurs de fonds, contribuant ainsi de manière décisive à la lutte contre la faim et la malnutrition ;
- Organiser des bilans d'apprentissage, des échanges entre pairs et des rapports annuels sur les progrès réalisés en matière de protection, de genre et d'inclusion à chaque niveau institutionnel et avec les partenaires ;
- Allouer des ressources pour tester de nouvelles approches (approche genre transformative pour la malnutrition, action anticipatoire sensible au genre, l'inclusion et la protection, protection intégrée, etc.) et documenter les enseignements tirés ;
- Mener des recherches opérationnelles mettant en relation l'intégration de la protection, du genre et de l'inclusion avec la nutrition, la résilience, l'égalité et les résultats en matière de protection.

À long terme :

- S'appuyer sur les résultats de la recherche pour plaider en faveur de cadres de financement et de politiques sensibles au genre et à la protection ;
- S'appuyer sur l'expérience pilote des nouvelles approches et revoir les modalités d'intervention ;
- Influencer les standards du secteur et partager les données et les innovations d'Action contre la Faim ;
- Veiller à ce que les recherches et les évaluations incluent des critères de protection, de genre et d'inclusion, ainsi que les retours des parties prenantes.

Résultat intermédiaire : Action contre la Faim génère des données fiables sur l'impact en matière de protection, de genre et d'inclusion et les utilise pour stimuler l'amélioration interne et l'influence externe.

HYPOTHÈSES ET RISQUES

Cette stratégie repose sur trois hypothèses :

1.

Que l'engagement de la direction soit durable.

2.

Que les ressources (adaptées aux capacités internes) soient allouées et que la fluctuation du personnel soit gérée.

3.

Que les partenariats avec des acteurs spécialisés soient réalisables dans la plupart des contextes.

Les risques comprennent les lacunes en matière de capacités, les priorités opérationnelles concurrentes et les contraintes en matière de ressources. Ceux-ci seront atténués grâce à une mise en œuvre progressive, à un suivi régulier et à un soutien technique dédié.

CONCLUSION

La protection, le genre, l'inclusion et l'approche CHS sont au cœur de l'identité d'Action contre la Faim et de sa conception de la qualité. La protection, l'intégration et la sensibilité au genre demeurent des normes obligatoires pour chaque programme. Des efforts intégrés en matière de protection et de transformation du genre viendront les compléter lorsque les capacités et les ressources d'Action contre la Faim ou de ses partenaires le permettront. En poursuivant cette stratégie de manière collective, Action contre la Faim renforcera sa contribution à un système humanitaire et de développement qui protège les droits, fait progresser l'égalité et garantit à chacun de vivre en sécurité et dans la dignité.

Women are
hungry for
rights



#Womenagainsthunger



**ACTION
CONTRE
LA FAIM**